GE_GERICHTE ATAS/274/2003 vom 27. November 2003

GE Cour de justice, 2003-11-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_274_2003

FR: GE_GERICHTE ATAS/274/2003 du 27 novembre 2003

IT: GE_GERICHTE ATAS/274/2003 del 27 novembre 2003

Erwägungen

E. 2

Que selon l'art. 52 al. 1 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales du 6 octobre 2000 (LPGA), les décisions de la caisse de compensation peuvent être attaquées dans les trente jours par voie d'opposition auprès de l'assureur qui les a rendues ;

- 3/4-

A/1998/2003

E. 3

Qu'en l'occurrence, il ne ressort donc pas de la compétence du Tribunal de céans d'entrer en matière sur le courrier adressé en date du 31 janvier 2003 par la société à la Commission cantonale de recours ;

* * *

- 4/4-

A/1998/2003

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.